  **LA GARONNE EXPOSE**

VIDE ATELIER PLACE SAINT-PIERRE-TOULOUSE

Le dimanche 8 septembre 2024

**Contrat d’exposition à retourner complété et signé à :**

**La Garonne Expose 8 rue Saint- Thomas d’Aquin**

**31400 Toulouse**

Joindre 1 chèque de 5€ pour les frais d’exposition ainsi qu’1 chèque de 10€ pour l’adhésion, à l’ordre de LA GARONNE EXPOSE, plus une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Gratuit pour les adhérents « annualisés », sous condition de renvoi de cette fiche.

En cas d’annulation, l’adhésion (10€) restera acquise pour l’association et les frais d’exposition (5€) seront remboursés

Sont autorisés : - tableaux, photos, sculptures, matériel professionnel d’occasion (châssis, cadres…). - la reproductions d’artisanat est interdite

\* Installation le 8 septembre à partir de 9h30.

 \* Un espace de 3 m. linéaires environ sera mis à disposition de chaque artiste.

 \* L’exposant apportera tout le matériel nécessaire à son installation.

 \* Prévoir pique-nique, parasol, crème solaire, lunettes de soleil, eau. Attention au vent

……………………………………………………………………………………………………………………………………

**COUPON EXPOSITION VIDE ATELIER 2024**

L’artiste s’engage à exposer sur l’emplacement qui lui aura été attribué et à communiquer largement sur l’évènement. Frais d’exposition 5€ et d’adhésion 10€, 2 chèques au nom de LA GARONNE EXPOSE.

 NOM : …………………………………...……. Prénom : …………………………...………….

Tel : ……………………………………………. Mail…………………………………….

 Adresse……………………………………………………………………Ville : …………………………………………

J’affirme avoir pris connaissance des conditions d’exposition.

 Date : ………../………./……… Signature de l’artiste :

NB : Il appartient à chacun des artistes d’assurer son œuvre durant toute la durée de son exposition et, au-delà, il est réputé en avoir la garde exclusive et il lui appartient de prendre toutes les dispositions utiles (assurances, transport…). \*Conformément à la législation en vigueur sur le territoire français, toute personne exerçant une activité pour laquelle elle est susceptible d’en retirer des revenus a l’obligation de se déclarer socialement et fiscalement